

# Projet éolien de Villiers-les-Hauts (89)

Bulletin d'information n°4 - Mars 2022

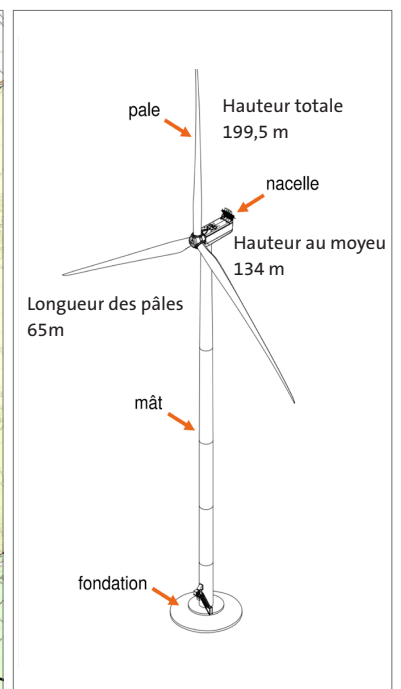
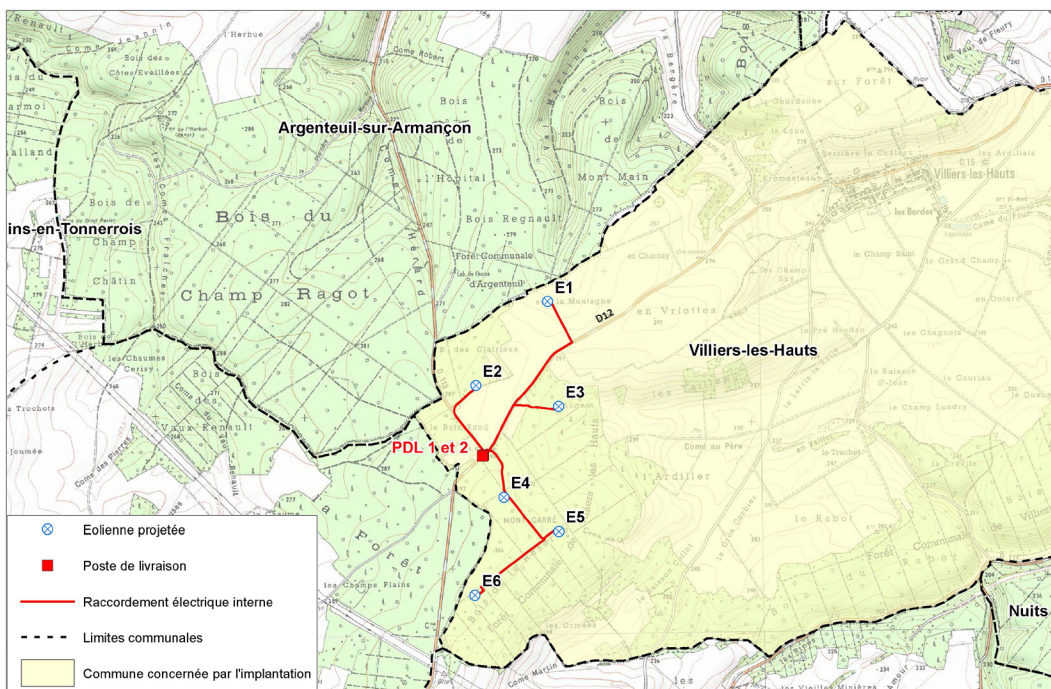
La société ABO Wind développe depuis 2015, en lien avec les élus municipaux, l'ONF (Office National des Forêts) et les habitants du village, un projet éolien en forêt communale de Villiers-les-Hauts. Un dossier de demande d'Autorisation Environnementale a été déposé en octobre 2017 en Préfecture. Afin de répondre aux recommandations de l'administration, le projet a été revu et est de nouveau en instruction. Actuellement instruit par les services de l'Etat, le projet sera soumis à enquête publique pendant l'année 2022. Ce quatrième bulletin d'information vous rappelle les caractéristiques principales du futur parc.

## Localisation et caractéristiques du projet

Initié en 2015, la commune de Villiers-les-Hauts a sélectionné ABO Wind parmi 4 sociétés pour un projet proposant deux conditions phares :

- L'implantation prioritaire de 3 à 5 éoliennes en forêt communale ;
- Une distance minimale de 1 000 mètres aux habitations (réglementation : 500 mètres).

5 des 6 éoliennes du projet final sont situées sur du foncier communal. L'habitation la plus proche est située à **1850 mètres**.



**6 éoliennes**

**3,6 MW** par éolienne soit  
**21,6 MW** de puissance totale

**Env. 58,8 millions de kWh**  
production moyenne annuelle



**Env. 216 000€**  
de retombées fiscales pour  
le territoire par an

**Env. 13 000 foyers**

alimentés en énergie renouvelable  
*(tous types de logements et moyens de chauffage confondus)  
soit environ deux fois plus que la communauté de communes du  
Tonnerrois en Bourgogne (calcul sur la base de données croisées  
INSEE/CRE/RTE)*

Le secteur proposé pour le projet réunit tous les critères favorables à un parc éolien de qualité : zone ventée, éloignement des habitations, absences de contraintes aéronautiques ou environnementales rédhibitoires.

**ABO  
WIND**

# Principaux résultats d'études et mesures spécifiques proposées

## L'étude acoustique

L'étude acoustique n'a pas mis en évidence de risque de dépassement des critères de niveau de bruit et d'émergence sonore réglementaires au niveau des habitations proches du projet, quelles que soient les conditions de vent étudiées.

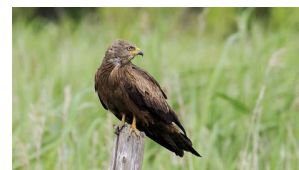
Cela est dû à la distance séparant la zone de projet des premières habitations.



## La biodiversité (faune et flore)

Plusieurs mesures de protection de la faune et la flore seront mises en place pendant la construction et l'exploitation du parc éolien. Le calendrier du chantier sera adapté afin d'éviter de gêner la période de reproduction des espèces sensibles. De plus, Les éoliennes seront bridées pendant les périodes de forte activité des chauves-souris.

Un système de détection des grands oiseaux sera installé sur les éoliennes afin de prévenir le risque de collision. Enfin, des haies, des jachères permanentes et un îlot forestier de vieillissement seront mis en place afin de créer un habitat favorable à l'ensemble de la biodiversité présente sur le territoire et notamment pour les chauves-souris.



Milan noir



Pipistrelle commune

## L'étude paysagère

L'étude paysagère a mis en évidence que le futur parc éolien aura un impact faible sur le patrimoine protégé notamment grâce à son éloignement au village de Villiers-les-Hauts et à la présence de masques visuels (bâti et végétation) qui limitent les vues vers le projet.

Le bâti à flanc de coteau du bourg de Villiers-les-Hauts étant principalement orienté vers le sud (vers la zone agricole dite « La Plaine »), le choix d'implantation s'est porté sur le secteur ouest afin de limiter les effets visuels depuis le village.



Photomontage réalisé depuis l'entrée est de Villiers-les-Hauts - futures éoliennes

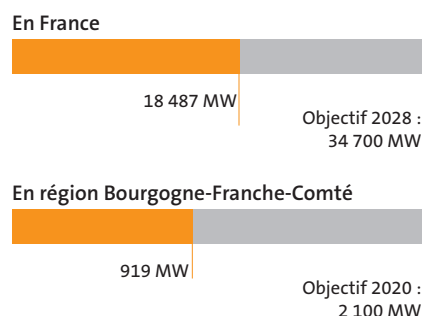
Une mesure de réduction d'impact est prévue avec une plantation de haie.»

## Un projet éolien sur votre territoire

L'État français s'engage à réussir une transition vers un bouquet énergétique plus équilibré sur son territoire. Cela passe par une diversification du mix électrique français avec le développement d'un éventail d'énergies renouvelables. Ces dernières sont reconnues comme compétitives, prédictibles et contrôlables.

RTE (Gestionnaire du Réseau de Transport d'Electricité Français) a présenté en octobre 2021 son rapport « Futurs énergétiques 2050 », qui étudie six grands scénarios permettant d'atteindre la neutralité carbone en 2050. Le rapport annonce que pour décarboner notre système énergétique tout en garantissant la sécurité d'approvisionnement de notre pays, les énergies renouvelables devront couvrir au minimum 50% de notre consommation d'électricité en 2050, quelque que soit le scénario envisagé.

Aujourd'hui, les objectifs nationaux, fixés par la Programmation Pluriannuelle de l'Energie, comme régionaux, fixés par le Schéma Régional Climat Air Energie de Bourgogne, n'ont pas été atteints au vu de la puissance installée au 31 décembre 2020 (données RTE).



[www.abo-wind.com](http://www.abo-wind.com) > La société > A propos > Nos projets > Bourgogne-Franche-Comté > Projet éolien de Villiers-les-Hauts

## Contacts

### Responsables du projet

Marie Le Gallou  
Tél. : 07 86 30 98 35  
marie.legallou@abo-wind.fr

David Lemonnier  
Tél. : 06 07 43 62 09  
david.lemonnier@abo-wind.fr

### Directrice de la communication

Cristina Robin  
Tél. : 05 34 31 13 43  
cristina.robin@abo-wind.fr

## Tournés vers le futur

**ABO**  
**WIND**